



Luxembourg, le 01 FEV. 2019

Administration communale de la
Ville Ettelbruck
B.P. 116
L-9002 Ettelbruck

N/Réf : 92539/CL-mz
Dossier suivi par : Christian Lahure
Tél. : 247 86819
E-mail : christian.lahures@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis 2.3)

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck concernant un reclassement de terrains – avenue des Alliés.

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 16 janvier 2019 dans le contexte du dossier émarginé.

Je partage votre appréciation du dossier que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet et qu'il s'agit d'une modification d'une petite zone au niveau local en vertu de l'article 2 alinéa 3 de la loi précitée. Partant de ce qui précède, une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la précitée loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable


Carole Dieschbourg

Copie pour information : Ministère de l'Intérieur
Administration de la Nature et des Forêts

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824
Fax (+352) 400 410

www.emwelt.lu
www.luxembourg.lu

www.gouvernement.lu